



**Fédération Syndicale Unitaire**  
**Maison des syndicats,**  
**Place de la gare de l'État**  
**44276 Nantes CEDEX 2**  
**Tél. 02 40 35 96 55**  
**fsu44@fsu44.org**

La section départementale de la FSU de Loire-Atlantique apporte tout son appui à notre camarade Olivier SILLAM. Militant du SNES des Alpes Maritimes, défenseur d'une Ecole égalitaire et démocratique depuis des années. Olivier est connu sur la région niçoise pour son soutien constant aux migrants de la vallée de la Roya et plus généralement pour la régularisation des sans-papiers et l'exercice des droits d'accueil et d'asile.

Deux fois arrêté puis mis en garde à vue pendant 24 heures en mai et août dernier il est convoqué devant le tribunal de Nice ce jeudi 19 décembre pour des slogans qualifiés d'hostiles aux forces de l'ordre alors que notre camarade s'adressait à la représentation d'un syndicat de la Police aux pratiques et propos très souvent proches ou similaires à ceux de l'extrême-droite.

Le procès d'Olivier SILLAM s'inscrit dans un contexte d'offensive contre les libertés publiques, de répression et de mise au pas du mouvement social pour intimider et faire taire les contestations et résistances de celles et ceux qui osent s'élever contre les politiques répressives, inégalitaires, brutales ou symboliques, du pouvoir en place.

La FSU de Loire-Atlantique demande la relaxe et l'abandon des poursuites à l'encontre d'Olivier SILLAM et des citoyens pacifistes et déterminés à lutter contre le racisme, pour le droit d'accueil en faveur de réfugiés fuyant la misère, les exactions de tous ordres, la guerre civile ou économique et désormais les conséquences du dérèglement climatique. Cette résistance, avec les expressions et démarches qu'elle requiert, n'est pas un crime : elle sert l'action émancipatrice en faveur des droits humains.

Nantes, le 18 décembre 2019